

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@wanadoo.fr

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeu
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2010

Excusés : A. Jossierand a donné pouvoir à S. Bouffart, L. Delattre. Secrétaire de séance : N. Boutoille

DEMANDE DE SUBVENTION REFUSÉE POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE AU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL

Nous escomptions 50% de subvention sur les 9 980,90 € engagés pour la révision et la remise en état de son éclairage auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur. Il nous a été répondu que nos travaux ne correspondaient plus aux critères d'attribution.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL : GRAND'PLACE

Comme annoncé dans le En Bref N° 52, ce logement est devenu vacant au 31 août. Une seule demande a été enregistrée. Un bail a été consenti à M Nicolas Hernould pour un loyer mensuel de 400 € au 1^{er} octobre 2010.

DEMANDE DE RÉVISION DU PLU

Suite à une erreur matérielle, une portion de parcelle, rue de Zouafques, précédemment constructible n'apparaît plus dans le nouveau PLU. Il est demandé à la CCRA d'engager une procédure de modification simplifiée afin d'y remédier.

Pour la même raison, voir En Bref n° 49, une demande similaire avait été engagée en novembre 2009 pour une autre parcelle. Une enquête publique d'une durée d'un mois, spécifique à ce point uniquement, commencera le 4 octobre.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ JVS

L'assistance technique de nos outils informatiques nécessite un renouvellement de contrat. Approuvé pour un coût annuel : 600 €

REMBOURSEMENTS DE DÉGRADATIONS

Les auteurs de dégradations sur nos bâtiments ont accepté de nous rembourser les frais

occasionnés contre retrait de notre plainte. Le conseil accepte le remboursement de 85 €.

ENTRETIEN ET CURAGE DES FOSSÉS

Suite à une première intervention en mars dernier, un conseiller fait observer qu'aucun des travaux demandés sur des fossés principaux sur terrains privés n'ont été réalisés. Une mise en demeure leur sera, cette fois-ci, envoyée.

Le conseil déplore ces négligences dans des secteurs susceptibles d'être inondés et exhorte les riverains de fossés à bien les entretenir.

Il est demandé à la commission voirie de fournir un inventaire précis des endroits à curer d'urgence.

Sur la propriété de Mr Sambourg et Mme Righetti et, en accord avec eux, le personnel communal posera une nouvelle canalisation pour une meilleure évacuation des eaux descendant des bois et celles arrivant en bas de la rue de la source.

QUESTIONS DIVERSES

◆ Pont vers Muncq Nieurlet fermé au moins jusqu'au 15 octobre :

Mr le maire donne une description de l'état où se trouvait ce pont. Les opérations de consolidation d'une valeur d'environ 70 000 €, seront entièrement prises en charge par le département. Des empierrements seront posés pour ralentir l'érosion de la rive gauche.

Un conseiller fait remarquer qu'il serait utile d'étudier les déplacements des bancs de cailloux dans le lit de la rivière et que si rien n'est fait pour y remédier, on pourrait être amené dans un avenir proche à la construction d'une arche supplémentaire à ce pont. Afin d'éviter une catastrophe du type de Clerques, un courrier sera adressé aux services intéressés afin qu'ils

reviennent ponctuellement sur leur interdiction totale de toucher au lit de la rivière.

L'érosion des berges à proximité du pont Rue basse devient également inquiétante. Il est important de préciser que les travaux de défense de berge sont soumis à une demande d'autorisation. A défaut les contrevenants sont passibles d'amendes et de démolition des ouvrages.

◆ **Chantier école d'insertion pour la réfection des murs de l'église :**

La convention est signée. Les travaux commenceront en décembre.

◆ **Raticide :**

Comme chaque année des produits raticides seront à votre disposition en mairie à partir du **jeudi 21 octobre** aux heures d'ouverture mairie.

◆ **Achats de 30 casiers pour le RPI :**

Dans l'une de nos classes, il n'existait pas de casiers sous les tables. Cet achat d'une valeur de 403.65 € TTC y remédiera.

◆ **Parking mairie :**

Ces travaux sont achevés. A la dépense de 25 000€, il faudra ajouter un supplément de 1 436.38 € non prévu initialement, pour la pose d'une bordure limitative entre le verger et le parking.

◆ **Travaux rue Basse et rue du Membre :**

Plusieurs conseillers font remonter des observations sur les travaux qui viennent d'être réalisés. Une commission a répertorié les éléments à corriger avant la réception des travaux. La liste a été présentée au bureau d'études et à l'entreprise le lundi 4 octobre.

◆ **Vérification de vos nouveaux raccordements d'évacuation :**

Suite à ces mêmes travaux, il est demandé aux riverains de bien vouloir vérifier si leurs nouveaux raccordements d'évacuation fonctionnent bien dans un délai de 8 jours à la réception de ce bulletin. Dans ce délai impérativement, seules les personnes constatant des dysfonctionnements appelleront la mairie.

Plan communal de sauvegarde

Tous les volontaires souhaitant nous apporter une aide lors de catastrophes climatiques sont conviés à une première réunion qui se tiendra en mairie le mardi 19 octobre à 19 heures. Nous vous remercions d'avance pour cet acte de solidarité.



Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !



Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2010** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Fermeture de la Mairie :

Jeudi 7 octobre 2010

